

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**OUVRIER MENUISIER : LES PORTES D'INTERIEUR**

<p><b>CODE : 31112U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# OUVRIER MENUISIER : LES PORTES D'INTERIEUR

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des savoirs, savoir faire et savoir être qui lui permettront au départ d'un plan, de réaliser l'épure, le tracé technique, les bordereaux et de fabriquer des portes d'intérieur vitrées ou à panneaux ;
- ◆ de distinguer les différentes représentations graphiques des portes d'intérieur ;
- ◆ d'appréhender les différentes caractéristiques technologiques des portes d'intérieur.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En organisation de l'atelier et pratiques d'usinage de menuiserie,*

- ◆ *Au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, appliquer de manière autonome les techniques d'exécution à la réalisation manuelle ou mécanique d'un ensemble tel que : châssis simple tenonné et profilé, petite porte de meuble avec profilage intérieur et extérieur.*

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Ouvrier menuisier : Organisation de l'atelier et pratiques d'usinage de menuiserie » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Lecture de plans	CT	E	10
Technologie de la menuiserie	CT	E	14
Travaux pratiques de menuiserie et méthode de travail	PP	C	72
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			120

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Lecture de plans

L'étudiant sera capable, à partir d'assemblages de fragments de portes démontables :

- ◆ de lire les plans de détails de portes d'intérieur ;
- ◆ d'analyser des coupes à l'échelle lui permettant de mettre en fabrication toute porte d'intérieur

#### 4.2. Technologie de la menuiserie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de lire et comprendre une information technique ;
- ◆ de citer les parties d'une baie intérieure et d'en expliquer leur utilité ;
- ◆ de classer les portes selon le sens du mouvement, la construction du vantail et le nombre de vantaux ;
- ◆ de caractériser les différents types d'ébrasements suivant le type de rotation et la situation de la porte ;
- ◆ de déterminer l'aspect décoratif des chambranles ;
- ◆ d'expliquer les techniques d'assemblage d'une large traverse ;
- ◆ de reconnaître et de décrire les assemblages d'une porte d'intérieur vitrée (pareclose, mousses, pose de vitres, technique d'assemblage des petits bois) ;
- ◆ de reconnaître et de décrire les assemblages d'une porte d'intérieur à panneaux (plate-bande et moulure) ;
- ◆ de reconnaître et de décrire les quincailleries utilisées pour les portes d'intérieur.

#### 4.3. Travaux pratiques de menuiserie et méthode de travail

*Au départ de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et suivant les tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage, l'étudiant doit être capable, de manière autonome :*

- ◆ d'établir les épures et bordereaux relatifs à la construction d'une porte d'intérieur, quincaillerie comprise ;
- ◆ de débiter, corroyer, établir, rainurer, moulurer, tracer, mortaiser, toupiller et tenonner les bois.
- ◆ d'exécuter les profils (battées, feuillure, rainures et moulure) ;
- ◆ d'organiser le travail de montage et de collage, en utilisant le type de colle adéquat, avec vérification simultanée des dimensions, de la planéité et de l'équerrage ;
- ◆ d'exécuter les ébrasements, les chambranles, le listel ;
- ◆ d'exécuter et d'assembler la réalisation en y posant la quincaillerie.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable *de manière autonome* :

*au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,*

- ◆ d'appliquer les techniques d'exécution à la réalisation d'une porte d'intérieur vitrée et/ou à panneaux en respectant la conformité au plan des assemblages et des éléments finis.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la précision du tracé,
- la qualité du produit fini,
- le respect du temps alloué.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé un étudiant par poste de travail.